NATIONS UNIES



CONSEIL DE TUTELLE



Distr. LIMITEE

T/PET.3/L.137 14 novembre 1961

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

UNISA COLLECTION

PETITION DES ABANYARUANDA N'ABARUNDI ABADAHEMUKA CONCERNANT LE RUANDA-URUNDI

(Distribuée conformément à l'article 85, paragraphe 2 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Abanyaruanda n'Abarundi Abadahemuka Boîte postale 322 Kampala

le 5 novembre 1961

Au Président de l'Assemblée générale des Nations Unies

NEW YORK

Monsieur le Président,

RESOLUTION ADOPTEE PAR LES BANYARUANDA ET LES BARUNDI DE L'OUGANDA

Nous, membres de l'Abadehemuka (association des Banyaruanda et des Barundi vivant en Ouganda), réunis ce jour 5 novembre 1961, à Kampala, Ouganda, réaffirmons solennellement nos résolutions du 5 février 1961 et du ler octobre 1961 par lesquelles nous proclamions notre loyauté ferme et inébranlable à notre roi bien aimé, Kigeri V, le seul souverain véritable et légitime du Ruanda.

Nous rejetons de toutes nos forces l'actuel gouvernement républicain de Kayibanda, qui a imposé par la ruse sa domination sur la population du Ruanda; et jamais nous n'accepterons de transiger sur le principe de la monarchie.

^{1/} T/PET.3/L.112.

PET.3/L.130.

T/PET.3/L.137 Français Page 2

Nous affirmons notre loyauté envers tous les chefs des pays où sont disséminés nos frères : le Buganda, l'Ankole, le Busoga, le Toro, etc. ...

Nous condamnons le petit groupe de républicains méprisables et égoïstes que dirige Augustin Nbaraga et qu'appuient les impérialistes belges. Nous regrettons leur présence dans des pays comme le Buganda et l'Ankole, où les souverains sont très aimés et où l'on est profondément attaché à la monarchie.

Le Secrétaire
(Signé) M. HAJE-GASHEGU
(M. Haje-Gashegu)

Copies adressées : au Kabaka du Buganda,

à l'Omugabe d'Ankole,

à l'Abakama de Toro et de Bunyoro, et aux

Chefs traditionnels de tous les districts

de l'Ouganda.